

CONSEIL REGIONAL

15 décembre 2016

DELIBERATION

Avenant au Contrat de Plan État - Région 2015 - 2020

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 22 novembre 2016, s'est réuni en séance plénière le jeudi 15 décembre au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, premier Vice-président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Gwenegant BUI, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Sylvie GUIGNARD, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Lena LOUARN, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Christian LECHEVALIER, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLVIC, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Claudia ROUAUX, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Madame Martine TISON, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Anne VANECCLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI,

Avait donné pouvoir : Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Madame Virginie D'ORSANNE à partir de 18h40), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 18h15), Monsieur Thierry BURLLOT, (pouvoir donné à Madame Anne PATAULT à partir de 17h05), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Evelyne GAUTIER LE BAIL à partir de 18h20), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANÉA à partir de 19h00), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER à partir de 16h15), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 14h30), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 16h30), Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Monsieur Christian LECHEVALIER à partir de 16h30), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 14h30), Madame Isabelle PELLERIN (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN à partir de 19h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 14h30), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES à partir de 18h20), Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD à partir de 14h30), Monsieur Hervé UTARD (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 18h00).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Contrat de Plan État-Région Bretagne 2015-2020 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 5 décembre 2016 ;

Après avoir pris connaissance des avis de la commission "Finances et affaires générales", de la commission "Économie, agriculture et mer" et de la commission "Aménagement du territoire" ;

Et après en avoir délibéré ;

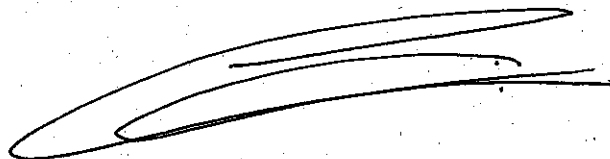
DECIDE

(Les groupes « Droite, Centre et Régionalistes » et « Front national » votent contre)

- d'**APPROUVER** le projet d'avenant au Contrat de Plan joint en annexe ;

- d'**AUTORISER** le Président du Conseil régional à le signer.

Le premier Vice-président
du Conseil régional



Loïg Chesnais-Girard

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

ID : 035-233500016-20161215-16_DGS_05-DE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Contrats de plan **ÉTAT-RÉGION**

Bâtir aujourd'hui la France de demain

AVENANT N°1



PREAMBULE

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne, signé le 13 décembre 2013 a concrétisé la dynamique partenariale souhaitée par l'Etat et la Région au service des grands projets prioritaires pour le développement et l'aménagement équilibré de la Bretagne. Le Contrat de plan Etat-Région, signé le 11 mai 2015, constitue l'un des outils majeurs de ce programme d'investissement.

La mise en oeuvre de ce contrat est pleinement engagée sur l'ensemble des six volets qui le composent.

Le Protocole signé le 1^{er} octobre 2016 par le Premier ministre et le Président du Conseil régional prend acte de ces avancées et souligne particulièrement la mise en oeuvre concrète des grands projets inscrits dans les volets "mobilité", "enseignement supérieur, recherche et innovation" et dans le volet territorial.

Il confirme la volonté conjointe de l'État et de la Région, avec leurs partenaires territoriaux, de conforter la dynamique d'investissement retrouvée au service de l'avenir de la Bretagne.

Il se concrétise en particulier dans des engagements nouveaux et complémentaires de ceux que porte le CPER 2015-2020. Ces abondements sont mobilisés à parité par l'État et la Région sur deux volets du contrat :

- 10 M€ sur le volet "Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation" pour la mise en place de l'expérimentation Partenariat régional d'innovation dans le cadre du programme d'investissements d'avenir 2 ;

- 28 M€ sur le volet territorial. Ces crédits seront fléchés sur des projets permettant d'accompagner le développement des territoires ruraux. Ils viendront s'ajouter, pour l'Etat, aux crédits affectés à la Bretagne pour les contrats de ruralité, à hauteur de 12,3 M€ dès 2017 qui pourront être confirmés sur les trois années suivantes. Ils seront financés pour la Région par un abondement de 14 M€ de sa politique territoriale .

Le présent avenant a pour objectif de présenter les évolutions du Contrat de plan Etat-Région Bretagne 2015-2020, décidées par l'Etat et la Région, pour tenir compte des abondements financiers ainsi actés par le Protocole du 1^{er} octobre 2016.

Vu la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification,

Vu le décret n°83-32 du 21 janvier 1983 modifié relatif aux contrats de plan entre l'Etat et les collectivités territoriales ou des personnes morales autres que les entreprises publiques et privées,

Vu les circulaires du Premier ministre du 2 août 2013 relative aux contrats de plan, du 15 novembre 2013 relative à la préparation des contrats de plan Etat-Région et du 31 juillet 2014,

Vu les circulaires du Commissaire général à l'égalité des territoires des 11 août 2014 et 3 décembre 2014 relatives aux contrats de plan Etat-Région 2015-2020,

Vu le mandat donné par le Premier ministre le 8 mars 2016 au Préfet de la région Bretagne pour engager la révision du contrat de plan Etat-Région Bretagne 2015-2020,

Vu le Pacte d'avenir pour la Bretagne signé le 13 décembre 2013 par le Préfet de la région Bretagne et le Président du Conseil régional en présence du Premier ministre,

Vu le Protocole d'engagement du 18 décembre 2014 signé par le Premier ministre et le Président du Conseil régional dans le cadre du Pacte d'avenir pour la Bretagne,

Vu le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 du 11 mai 2015,

Vu le Protocole d'engagement du 1^{er} octobre 2016 signé par le Premier ministre et le Président du Conseil régional,

Vu l'avis émis par le Conseil économique, social et environnemental régional le 5 décembre 2016,

Vu la délibération du Conseil régional du 15 décembre 2016 adoptant l'avenant au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 et autorisant le Président du Conseil régional à le signer,

Vu l'accord donné par le CGET au Préfet de la région Bretagne le _____ pour procéder à la signature de l'avenant au contrat de plan Etat – Région 2015-2020,

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille et Vilaine,

Et

La Région Bretagne, représentée par Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne,

Conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1

L'Etat et la Région s'engagent à mettre en oeuvre, jusqu'au terme du contrat initial, les mesures et actions contenues dans le contrat de plan Etat-Région Bretagne 2015-2020 modifié par le présent avenant.

Les signataires s'engagent à mobiliser les crédits nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques de chacun des volets du CPER conformément aux maquettes financières arrêtées par le présent avenant et reprises dans l'annexe 1 "Maquette financière" qui se substituent à celles annexées au CPER signé le 11 mai 2015.

ARTICLE 2

Les engagements nouveaux et complémentaires de ceux que porte le CPER 2015-2020 se traduisent comme suit :

VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

Objectifs stratégiques n°2 "Organiser les sites universitaires de Bretagne" et n°3 "Rénover les campus" :

Le présent avenant prend en compte l'accord de la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 12 janvier 2016 sur la répartition définitive des crédits concernant les opérations mentionnées dans la convention de site de Rennes signée le 9 mai 2016.

Les montants des crédits MENESR et Région affectés à ces objectifs stratégiques s'élèvent désormais à :

- objectif stratégique n°2 : 24,131 M€ pour le MENESR et 16,685 M€ pour la Région,
- objectif stratégique n°3 : 16,179 M€ pour le MENESR et 7,788 M€ pour la Région.

Objectif stratégique n°8 "Mise en place en Bretagne d'un partenariat régional d'innovation (PRI)"

Un objectif stratégique n°8 est créé pour le soutien à l'innovation en Bretagne.

Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir 2, l'État et la Région cofinancent à parité la mise en place d'un Partenariat Régional d'Innovation (PRI), à hauteur de 10 M€ pour les années 2016 et 2017 ; Bpifrance est l'opérateur de l'action PRI et assure le soutien opérationnel de ce dispositif.

Le Partenariat Régional d'Innovation permettra d'accompagner les PME bretonnes qui portent, dans le cadre des 7 domaines d'innovation stratégiques retenus par la stratégie régionale d'innovation, des projets de type « faisabilité » ou de type « développement » de produits et services à forte valeur ajoutée et créateurs d'emplois.

Le PRI est mis en oeuvre dans le cadre d'appel à projets dont le cahier des charges est établi conjointement par l'Etat et la Région Bretagne.

VOLET TERRITORIAL

Objectif stratégique n°4 "renforcer les centralités des villes petites et moyennes"

L'Etat et la Région abondent l'objectif stratégique 4 du volet territorial du contrat de plan pour un montant de 28M€ sur la période 2017-2020, financés à parité.

Au croisement des objectifs nationaux et des enjeux régionaux de renforcement des centralités, cet abondement contribuera au financement d'une politique conjointe de soutien au développement des territoires ruraux afin de renforcer l'attractivité des bourgs.

Les modalités de mobilisation des 28 M€ par le Conseil régional et par l'Etat feront l'objet d'une convention d'application en 2017 détaillant les cibles, les financements possibles, les types de projets, les critères de sélection et le calendrier. Ce dispositif associera d'autres partenaires impliqués dans les dynamiques de soutien aux bourgs.

Sa mise en oeuvre veillera à une bonne cohérence avec les autres actions conduites en faveur des espaces à dominante rurale, par l'Etat dans le cadre du volet territorial et des contrats de ruralité et par le Conseil régional dans le cadre de ses contractualisations.

Pour l'Etat, dès 2017, en complément des crédits de droit commun, un effort financier spécifique de 15,8 M€ sera consacré à la concrétisation de projets inscrits dans les contrats de ruralité 2017-2020. Dans le même temps, la Région poursuivra l'exécution des contrats de partenariat 2014-2020 avec les pays en préparant leur révision à mi-parcours pour la fin de 2017.

L'abondement du volet territorial s'accompagne d'une volonté partagée de l'Etat et de la Région de poursuivre la convergence de leurs dispositifs de contractualisation avec les territoires.

Une attention particulière pourra être portée aux territoires insulaires, en complément de la convention actuellement en cours de mise en oeuvre.

Objectifs stratégiques n°6 "Politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU" :

Le présent avenant prend en compte la décision du Conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015 d'abonder l'enveloppe financière destinée aux 8 quartiers d'intérêt régional à hauteur de 5M€ et de réserver ainsi à la Bretagne une enveloppe régionale de 25 M€ d'équivalents subvention.

Les tableaux récapitulatifs du CPER signé (pages 6, 17, 24, 42) sont modifiés en conséquence.

ARTICLE 3

Pour la mise en oeuvre du Contrat de plan 2015-2020 modifié, l'Etat et la Région s'engagent sur les montants financiers suivants :

- Etat : 617,65 M€
- Région : 621,83 M€.

ARTICLE 4

Le Préfet de région et le Président du Conseil régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat modifié.

Fait à Rennes le 16 décembre 2016

Le Président du Conseil
Régional

Jean-Yves LE DRIAN

Le Préfet de la Région Bretagne
Préfet d'Ille et Vilaine

Christophe MIRMAND

ANNEXE 1

	Crédits contractualisés			Crédits valorisés				
	Etat (programme LOLF et opérateurs)	Région	Autres collectivités signataires	Etat		Autres partenaires	Fonds européens	
				crédits nationaux	crédits déconcentrés		Programmes régionaux	Programmes nationaux
Volet Mobilité multimodale	267,000	416,082		69,690		409,096		
Objectif stratégique 1 - Fluidifier la Porte d'Entrée de la Bretagne	48,500	51,160		22,440		84,400		
Désaturation de la gare de Rennes	22,000	7,460		9,040		1,500		
Accueil des voyageurs en gare de Rennes (PEM)	11,500	28,700		5,900		75,400		
Passage en vitesse en gare de Rennes	15,000	15,000		7,500		7,500		
Objectif stratégique 2 - Améliorer les liaisons vers la pointe bretonne	34,850	41,477		6,620		182,250		
LNOBPL	7,830	9,350		5,090		5,230		
Rennes-Redon relevement de vitesse 2nde phase	3,500	2,660		0,000		0,840		
Guingamp-Plouaret mise en BAL	2,850	0,800		0,700		0,350		
Aménagement des Pôles d'Echange Multimodaux (PEM)	19,000	27,000		0,000		175,000		
Etudes générales, spécifiques ou prospectives	1,670	1,667		0,830		0,830		
Objectif stratégique 3 - Assurer une desserte fine du territoire régional	43,575	66,542		40,630		62,550		
Rennes-Chateaubriant	8,000	8,000		6,000		18,000		
Brest-Quimper	14,000	19,000		18,000		19,000		
Lamballe-Dol	12,400	24,800		9,300		15,500		
Guingamp-Paimpol	5,600	11,200		4,200		7,000		
Traitement des quais Rennes Saint-Malo	1,600	1,067		1,330		0,000		
Breizhgo 2	0,275	0,275		0,000		0,850		
Axe Nord Sud (fret)	1,700	2,200		1,800		2,200		
Objectif stratégique n°4 - Désenclaver le Centre Bretagne - Mise à 2x2 voies de la RN164	118,800	118,300		0,000		1,690		
Saint Méen phase 2	12,825	12,825		0,000		0,000		
Loudéac phase 2	0,775	0,775		0,000		0,000		
Chateaufort du Faou	30,875	32,435		0,000		1,690		
Rostrenen Etudes et AF	3,000	3,000		0,000		0,000		
Rostrenen travaux phase 1	10,000	10,000		0,000		0,000		
Rostrenen travaux phase 2	17,500	17,500		0,000		0,000		
Plémet études et AF	1,700	1,700		0,000		0,000		
Plémet travaux	23,300	23,300		0,000		0,000		
Mur de Bretagne études et AF	1,825	1,825		0,000		0,000		
Mendrignac études et AF	2,075	2,075		0,000		0,000		
Mendrignac travaux phase 1	12,925	12,925		0,000		0,000		
Objectif stratégique n°5 - Moderniser et sécuriser le réseau routier national	23,025	4,200		0,000		7,550		
Aménagement de la RN 176 (Rance-Chénate)	1,000	0,000		0,000		0,250		
Rocade de Rennes - travaux	2,700	0,000		0,000		1,800		
Echangeur de Saint Antoine	3,000	2,000		0,000		1,000		
Restructuration et mise en sécurité d'échangeurs du réseau routier national	3,825	2,200		0,000		3,900		
Echangeur du Liziec - études	0,300	0,000		0,000		0,200		
Ecrans anti-bruit	0,500	0,000		0,000		0,400		
Mise hors d'eau déviation de Mordelles (RN24)	7,200	0,000		0,000		0,000		
Diverses opérations routières (RN127...)	4,400	0,000		0,000		0,000		
Modes actifs	0,250	0,000				0,000		
Modes actifs	0,250	0,000						
Port de Brest	0,000	134,344				70,656	15,000	
Port de Brest	0,000	134,344				70,656	15,000	
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	85,370	66,422	0,000	48,184	0,000	62,236	35,854	0,000
Objectif stratégique 1 - Soutenir les projets de recherche	9,490	8,172		0,000	0,000	7,283	0,928	0,000
Objectif stratégique 2 - Organiser les sites universitaires de Bretagne	24,131	16,695		25,308	0,000	17,375	0,000	0,000
Objectif stratégique 3 - Réhabiliter les campus	19,579	9,688		0,000	0,000	10,053	0,000	0,000
Objectif stratégique 4 - Soutenir les investissements en équipements scientifique	24,467	22,132		22,884	0,000	24,005	33,101	0,000
Objectifs stratégiques 5, 6, 7 - Soutenir l'innovation	2,303	3,745		0,000	0,000	3,480	1,825	0,000
Objectif stratégique 8 - PIA II - Partenariat régional d'innovation	5,000	5,000						
Volet Transition écologique et énergétique	115,490	102,798					101,300	
Objectif stratégique 1 - Transition énergétique et climatique	22,200	31,150						
Efficacité énergétique des bâtiments	11,700	7,800						
Développement des énergies renouvelables et bas carbone	10,500	23,350					20 (FEDER)	
Objectif stratégique 2 - Economie des ressources	4,800	0,900						
Prévention et valorisation des déchets	3,900	0,900						
Innovation et économie circulaire	0,900	0,000						
Objectif stratégique 3 - Approches territoriales énergétiques et climatiques	5,400	6,450						
Connaissance et observation	1,200	1,050						
Accompagnement des stratégies territoriales	2,400	3,000						
Opérations sectorielles en maîtrise de l'énergie	1,800	2,400						
Objectif stratégique 4 - Prévention des risques naturels	3,880	0,000						
Implantation d'un radar météorologique en bande X dans le Morbihan	0,550	0,000						
Soutien à l'élaboration de stratégies de prévention contre les inondations et à la mise en place des nouveaux PAPI	3,330	0,000						
Objectif stratégique 5 - Biodiversité	5,370	18,198						
Mise en œuvre de la trame verte et bleue	1,080	2,040					2,3 (FEADER)	
Acquisition, organisation et diffusion des connaissances	1,800	2,298					3 (FEDER)	
Appui à la gestion des espaces naturels et des paysages	2,490	13,860					2 (FEADER)	
Objectif stratégique 6 - Eau	73,600	46,100						
Gestion et restauration des rivières, des zones humides et des continuités écologiques	16,000	2,400						
Accompagnement d'opérations ciblées (Breizh Bocage) et d'évolution des pratiques agricoles sur les territoires les plus vulnérables	28,000	17,900					Montant total des crédits MAEC et Breizh bocage dans le FEADER : 74	
Soutien aux projets déclinés dans les territoires hydrographiques	28,000	21,000						
Coordination régionale de la politique de l'eau	0,200	0,600						
Acquisition et transfert de connaissances, valorisation de connaissances sur l'eau	1,400	4,200						
Objectif stratégique 7 - Soutien aux démarches transversales de développement durable	0,240	0,000						
Volet Numérique	1,660	7,530				11,820		
Objectif stratégique 1 - Améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer le	0,660	4,530				11,820		
Objectif stratégique 3 - Favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture	0,900	3,000						
Volet Emploi	10,000	10,000						
Objectif stratégique 1 - Favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics	6,100	6,100						
Connaître les territoires, les filières et les secteurs professionnels	4,500	4,500						
Prévenir les risques professionnels pour sécuriser les parcours	1,000	1,000						
Promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité des emplois	0,600	0,600						
Objectif stratégique 2 - Accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels	2,700	2,700						
Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels dans quatre territoires expérimentaux								
Dupliquer des approches similaires dans d'autres territoires								
Objectif stratégique n°3 - Conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires	1,200	1,200						
Accompagner le déploiement des accords de branches nationaux et régionaux en matière de formation et de développement des compétences au sein de filières prioritaires								
Volet territorial	90,050							
Objectif stratégique n°1 - répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement littoral	6,000	6,000			0,6 ME (cons. littoral)		FEADER (à consolider)	8,5 (FEAMP)
Objectif stratégique n°2 - anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires	45,050	contrats de partenariats						
Objectif stratégique n°3 - améliorer l'accès aux services au public					DE TR (à consolider)		FEADER et FEADER (à consolider)	
Objectif stratégique n°4 - renforcer les centralités des villes petites et moyennes		Dont 14,000 sur CSDA	14,000		DE TR (à consolider)			
Objectif stratégique n°5 - soutenir la réalisation d'équipements métropolitains	14,000	14,000 (pm crédits valorisés)		91 ME (PIA ville de demain)			29 ME (FEADER 11 métropoles)	
Objectif stratégique n°6 - politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU	25,000	contrats de partenariats			24ME (BOP 147)			

ANNEXE 2

	Montants 2015-2020 révisés
203 - Infrastructures et services de transports	267,000
Infrastructures routières	139,820
Infrastructures ferroviaires	126,930
Infrastructures portuaires	0,000
Infrastructures fluviales	0,000
Modes doux	0,250
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	46,500
231 - Vie étudiante	3,300
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	44,584
Action 1 - recherche	19,397
Action 1 - innovation transfert	2,303
Organismes de recherche	22,884
PIA II – Partenariat régional d'innovation	5,000
142 - Enseignement supérieur et recherche agricole	3,800
144 - Environnement et prospective de la politique de défense	3,870
Autre programme Défense	0,000
613 - Soutien aux prestations de l'aviation civile	0,000
Ecoles des Mines et Mines Telecom	1,200
113 - action 7 - Gestion des milieux et biodiversité	4,830
Mise en œuvre des directives européennes (DCE, nature, DCSP)	0,000
Parcs naturels/Trame Verte et Bleue	4,830
Gestion durable des ressources minérales	0,000
113 - action 1 - Sites, paysages et publicité	0,540
Opérations Grands Sites	0,540
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	0,240
Agendas 21	0,240
Education au développement durable	0,000
ADEME	32,400
Bâtiments, rénovation énergétique	11,700
Energies renouvelables	10,500
Economie circulaire	4,800
Approches territoriales	5,400
Fonds Barnier	3,330
Risques d'inondation	3,330
Risques sismiques (dont plan Séisme Antilles)	0,000
Risques cavités souterraines	0,000
181 - Prévention des risques	0,550
Agences de l'eau - ONEMA	73,600
103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	10,000
112 - FNADT	58,958
Numérique	0,658
Autres actions aménagement du territoire	58,300
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0,900
Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	0,000
Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	0,900
131 - Création	5,400
175 - Patrimoine	1,350
Rénovation de monuments historiques ou de sites patrimoniaux	0,000

ANNEXE 3

Total CPER 2015 – 2020 en M€ (page 6 du CPER)

	État	Région
Volet mobilité multimodale	267 M€	416,08 M€
Volet enseignement supérieur, recherche et innovation	133,55 M€	65,42 M€
Volet transition écologique et énergétique	115,49 M€	102,80 M€
Volet numérique	1,56 M€	7,53 M€
Volet emploi	10 M€	10 M€
Volet territorial	90,05 M€	20 M€ + contrats de partenariat
Total	617,65 M€	621,83 M€

Volet enseignement supérieur, recherche et innovation (page 17 du CPER)

Total	État	Région	Europe	Autres
299,07 M€	135,554 M€*	65,422 M€	35,854 M€	62,24 M€

* La part État inclut le Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires, les Grands Organismes de Recherche et une enveloppe prévisionnelle de crédits FNADT du volet territorial

Volet innovation (page 24 du CPER)

Total	État	Région	Autres collectivités	FEDER
21,353 M€	7,303 M€	8,745 M€	3,480 M€	1,825 M€

Volet territorial (page 42 du CPER)

Opérations	Participations (Montants)		
	État	région	Europe
Objectif stratégique n°1 : Répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral	6 M€	6 M€	FEAMP (8,5 M€) FEADER
Objectif stratégique n°2 : Anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires	45,05 M€	Contrats de partenariats	FEADER FEDER
Objectif stratégique n°3 : Améliorer l'accès aux services au public			
Objectif stratégique n°4 : Renforcer les centralités des villes petites et moyennes	Dont 14 M€ sur OS4	14 M€	
Objectif stratégique n°5 : Soutenir la réalisation d'équipements métropolitains	14 M€	14 M€ (pm crédits valorisés)	FEDER
Objectif stratégique n°6 : Politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU	25 M€ *	Contrats de partenariats	FEDER
Total	90,05 M€	20 M€ + contrats de partenariat	-

* Pour les projets d'intérêts régional, à compléter pour les projets d'intérêt national